



Internet

FAISONS UN VOEU, AVANT DE NOUS DIRE ADIEU...

Si quelqu'un va nous manquer en 2009, il semblerait bien que ce soit un certain Paul Champsaur. L'actuel Président de l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes, verra son mandat se terminer la semaine prochaine.

Son remplaçant sera choisi dès le 1er janvier par le Président de la République lui-même, et nul doute qu'il s'agira de Jean-Claude Mallet, anciennement Président de la Commission

du Livre blanc sur la Défense et la Sécurité nationale.

Didier Lombard, l'actuel PDG d'Orange, le décrit comme «un patriote, plus soucieux de soutenir les champions nationaux que de doper la concurrence»... De mauvais augure pour Free ?

Surtout que l'actuel Président de l'ARCEP voit déjà peut-être le coup venir... Dans son discours de fin de mandat, disponible sur le **site de l'Autorité**, il insiste sur «l'indépendance du régulateur, indépendance vis à vis du pouvoir politique et vis à vis de tous les acteurs du marché, producteurs et usagers», en souhaitant bonne chance au futur Collège...

Et Gabrielle Gauthey, actuelle membre du Collège, sur le départ également, d'insister aussi, que «seule la concurrence garantit l'investissement dont il est tant question aujourd'hui et l'innovation»...

On espère que le futur Président de l'ARCEP saura entendre ces déclarations. Et pour rester dans le même sujet, l'Autorité a récemment publié les vidéos des 12èmes Entretiens de l'Autorité, dans lesquels le sujet était : Investissement, Innovation et Concurrence : en route vers le très haut débit...

Retrouvez alors Xavier Niel, co-fondateur et Directeur de la Stratégie d'Iliad, la maison mère de Free, intervenant face aux questions d'un public parfois... virulent :-)

Les vidéos sont disponibles ici : <http://www.arcep.fr/index.php?id=9802>. La réaction qui nous intéresse se trouve à la fin du deuxième débat : La concurrence en infrastructures : Quelles problématiques ?

Source : <http://www.universfreebox.com/article6803.html>

Internet

QUI CONNAÎT L'ARMT ?

Avant la loi «Création & Internet», il y avait la loi DADVSI. Avant la future HADOPI, il y avait (et il y a toujours) l'ARMT. Voilà comment l'on peut résumer la situation.

A l'origine, cette Autorité de Régulation des Mesures Techniques a été créée en 2006, pour réguler les verrous numériques ajoutés aux fichiers musicaux (ou vidéos), les fameux DRM. L'Autorité devait en outre, garantir que ces DRM n'empêchaient pas le transfert d'une oeuvre d'un appareil à l'autre, ni d'en faire une copie (à usage personnel bien entendu).



Seulement, l'ARMT n'aura jamais complètement rempli ses missions. Pour preuve, elle a été saisie pour la première fois il y a quelques jours, par un particulier n'ayant pas réussi à enregistrer une chaîne de son bouquet télé. Autre événement mettant à mal l'existence même de cette Autorité, l'abandon, quelques mois après sa création, des DRM par la maison de disques EMI, suivie dans la foulée par de nombreuses autres maisons...

Il fait aujourd'hui nul doute que si la loi «Création & Internet» est finalement adoptée au Sénat, l'HADOPI remplacera directement l'actuelle ARMT. En commentant son rapport annuel, l'actuel Président de l'Autorité, Jean Musitelli, l'avoue lui-même, «la courte vie de l'ARMT laissera une trace très fugace dans l'Histoire». Et si le Sénat n'était pas d'accord ?

Source : **La Tribune**

Internet

YOUTUBE TITUBE

Le site de partage de vidéos racheté par Google fin 2006, est aujourd'hui sous pression. Après l'assignation en justice et la victoire de l'humouriste Jean-Yves Lafesse, qui a pu faire retirer du site les vidéos le concernant, voici que l'Institut National de l'Audiovisuel attaque également le grand YouTube.



En cause d'abord, des centaines d'images d'archives appartenant à l'INA se sont retrouvées sur le site incriminé. Une attaque devant le Tribunal de Créteil pour donc, contrefaçon. Mais la discord ne s'arrête pas là puisque l'INA met également en cause, la technologie de YouTube mise en place pour filtrer les contenus illicites qu'enverrait certains internautes. Le principe de ce verrou commence en amont. Les ayants droit doivent déposer une empreinte numérique sur chacun de leur contenu, une sorte de DRM allégé qui permet à la filiale de Google, de savoir si telle ou telle vidéo est protégée ou non.

Seulement l'INA remet en cause ce système. «Nous considérons que cette technologie de filtrage n'est pas opérante et nous avons saisi un juge pour qu'il le constate». A la place l'INA propose... SA solution. Baptisée «Signature» et qui repose sur le même système. Seulement, l'institut fait actuellement payer Dailymotion qui utilise cette technologie. Le but alors, faire également payer le géant américain...

Une autre mauvaise nouvelle, les revenus publicitaires jugés trop faibles par Warner Music, qui a demandé alors au site, de retirer les clips musicaux de ses artistes. Dur.

Source : **Les Echos**